



Préavis de un mois ou de trois ?

Par **jojor35**, le **01/04/2009** à **13:14**

Bonjours, je suis actuellement locataire dans le privé, bénéficiaire de l'AAH, inscrit à l'assedic comme demandeur d'emploi, et je voudrais savoir si je fais partie des personnes qui peuvent dénoncer leur bail avec un préavis de un mois alors que mon contrat stipule que j'ai un préavis de 3 mois, et si oui à quelles conditions.